

<https://vendome.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article444>



Emprunter au CDI

- Les enseignements - CDI -

Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2023

Copyright © Collège Vendôme - Tous droits réservés

La plupart des documents sont empruntables mis à part : les usuels (dictionnaires et gros ouvrages) ainsi que les bande-dessinées afin de laisser sur place le plus grand choix.

Les élèves peuvent emprunter **trois documents** :

Les ouvrages de fiction durant 3 semaines.

Les ouvrages documentaires et les revues durant 1 semaine.

En cas de besoin, le prêt d'un document peut être prolongé en passant au CDI, dans la mesure où il n'est pas réservé pour un autre élève.

En cas de retard ou de non retour d'un document, l'élève peut être suspendu de prêt et de venue au CDI.